



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, 9 mars 2015

ATTENTION !

Les projets de délibération transmis sont erronés.

La mention du Maire empêché apparaîtra sur les actes définitifs.

Merci de votre compréhension.

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 9 décembre 2014

Conformément aux règles de transmission des actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2014 joint au projet de délibération.

FINANCES

2/ Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientations générales du budget doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les orientations générales du budget sont présentées en Commission Finances le 9 mars 2015.

3/ Modifications tarifs 2015 – droits de place / brocante

La délibération du 9 décembre 2014 validait les tarifs des services communaux pour l'année 2015.

A ce jour, il convient de modifier les tarifs des droits de place pour la brocante en proposant un tarif en fonction de la longueur de l'emplacement.

Seule la page modifiée des tarifs vous est transmise avec la convocation.

La Commission Finances se réunit le 9 mars 2015 pour avis.

4/ Attribution de subventions éducatives et sociales 2015

Il est proposé au Conseil Municipal de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social.

Vous êtes invités à vous reporter au projet de délibération.

La Commission Finances se réunit le 9 mars 2015 pour avis.

PERSONNEL

5/ Frais de représentation de la fonction de Directeur Général des Services

Les agents détachés dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une ville de plus de 2 000 habitants peuvent, sur décision de l'assemblée délibérante, en vertu de l'article 79 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée, percevoir une indemnité de frais de représentation.

Afin de respecter la parité entre les fonctions publiques, le montant de cette indemnité est calqué sur celui des Préfets et Sous-Préfets (arrêté du 18 octobre 2004 ; NOR : INTA0400781A).

Il est proposé de retenir comme montant maximum celui de la classe des Sous-Préfets du 1^{er} au 4^{ème} échelon inclus soit 3900 euros.

Compte tenu de la taille de la commune, une somme forfaitaire annuelle de 2000 euros sera attribuée par voie d'arrêté.

La Commission Personnel se réunit le 9 mars 2015 pour avis.

6/ Renouvellement de la convention - service de remplacement – centre de gestion du Doubs

Le Centre de Gestion met à disposition un service de remplacement auprès de la collectivité afin de pallier les absences temporaires des agents fonctionnaires ou contractuels ou répondre à des besoins occasionnels en personnel.

Pour se faire, il est nécessaire d'établir une convention entre le Centre de Gestion et la commune de Seloncourt. La convention étant arrivée à son terme, il y a lieu de procéder à son renouvellement pour une durée de trois ans.

La Commission Personnel se réunit le 9 mars 2015 pour avis.

DEVELOPPEMENT DURABLE

7/ Acquisition parcelle B 45 à Mme CHAPUT-CORDIER

Madame CHAPUT-CORDIER, domiciliée 3 rue de la Belle Alise 25310 Blamont, souhaite vendre sa parcelle de bois cadastrée B45 d'une surface de 959m² à la Ville de Seloncourt.

Cette parcelle se situe lieu-dit « Combe Peugeot » au milieu de parcelles communales.

Suivant l'estimation des domaines, le prix proposé à la vente est de 911 €.
Les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de la Commune de Seloncourt.
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ce terrain.
La Commission Développement Durable, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable.

8/ Servitude de passage à pied au profit de la société « Place to Be »

Par délibération en date du 28 octobre 2014, le Conseil municipal avait autorisé la constitution d'une servitude de vue et d'une servitude de tour d'échelle, au profit de la société « Place to Be », dans le cadre de la construction d'une maison de santé.

Cependant, il est nécessaire de constituer également une servitude de passage à pied sur la parcelle AT n° 701 appartenant à la commune de Seloncourt, pour pouvoir accéder au local technique de trouvant à l'arrière du bâtiment.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la société « Place to Be ».

La Commission Développement Durable, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable.

CULTURE

9/ Festival de jazz « Les 3 Temps du Swing » - Concert du 17 juillet 2015

Le Festival de Jazz LES 3 TEMPS DU SWING aura lieu les 16, 17 et 18 juillet 2015.

Le concert du 16 juillet est présenté dans le tableau des décisions.

Le 17 juillet, un concert est proposé par la formation « GADJO COMBO QUARTET » à 20h30 dans l'amphithéâtre du Centre Culturel pour lequel il convient de prendre une délibération. Il vous est donc proposé d'approuver le déroulement de ce concert et les modalités du contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle et notamment le coût de la prestation, soit 1 200 € TTC (frais de déplacement inclus).

Le concert du 18 juillet est en attente de précisions.

La Commission Vie Culturelle, réunie le 10 février 2015, a émis un avis favorable.

VOIRIE

10/ Classement d'une parcelle de terrain dans le domaine public – RD 448

La ville de Seloncourt a acquis à la commune de Bondeval, par délibération du 28 septembre 2010, la parcelle cadastrée N° A 1188, d'une contenance de 6 ares 38, parcelle qui a permis la réalisation d'un aménagement de sécurité sur la Route Départementale 448.

Il convient, à ce jour, d'intégrer cette parcelle dans le domaine public.

Les principes de gestion seront déterminés ultérieurement entre la Commune de Seloncourt et le Conseil Général du Doubs.

La Commission Voirie, réunie le 9 février 2015, a émis un avis favorable.

QUESTIONS ORALES

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Décisions du Maire (cf. tableaux joints)
- Arrêtés du Maire (cf. tableau joint)